



**Amazonie péruvienne : le pétrole et le sang
ou la sève et les hommes ?**

**Réflexions autour des violences de Bagua (5 juin 2009)
et des mécanismes d'actions internationales de solidarité**

Documents d'analyse et de réflexion

SEPTEMBRE 2009

rue Maurice Liétart, 31/4 – B- 1150 Bruxelles



Asbl soutenue par le Service Education permanente de la Communauté française 

Centre AVEC, rue Maurice Liétart, 31/4 – B – 1150 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/738.08.28 – <http://www.centreavec.be>

Amazonie péruvienne : le pétrole et le sang ou la sève et les hommes ?

Réflexions autour des violences de Bagua (5 juin 2009) et des mécanismes d'actions internationales de solidarité

Le 5 juin 2009, plusieurs dizaines de personnes sont mortes lors d'un affrontement entre policiers et manifestants au lieu-dit « la curva del diablo », près de la ville de Bagua, dans le Nord du Pérou. Cet affrontement violent est le résultat d'un ordre donné afin de déloger des manifestants originaires des communautés indigènes amazoniennes qui bloquaient les routes de la région. Il est aussi et surtout le résultat d'une politique gouvernementale de vente massive des terres de la Forêt et des Andes aux entreprises extractives, sans prise en compte des populations, ni des milieux naturels. En cela, ce que certains n'hésitent pas à qualifier de « massacre », n'est pas un épiphénomène, mais bien la manifestation et la conséquence d'une politique globale de l'Etat.

L'origine de la mobilisation : de graves transformations législatives¹

Tout commence en décembre 2007, lorsque le président Alan Garcia demande au congrès des facilités spéciales pour légiférer sur l'application du Traité de libre commerce avec les Etats-Unis. Elles lui sont accordées pour l'exécutif, durant six mois. Elles lui ont permis ainsi de publier plus d'une centaine de décrets sans que ceux-ci fassent l'objet d'une discussion publique. Seuls le président, les ministres concernés et leurs conseillers ayant participé à leur élaboration.

La conjonction des différentes transformations législatives conduit entre autres à une véritable libéralisation de la vente des terres d'Amazonie habitées par des communautés indigènes membres de différents groupes ethniques. Or, la forêt, faut-il le rappeler, est riche en pétrole, en bois de qualité, en minerai et potentiellement convertible en espace de culture de plantes destinés à la production de biocarburants. Les territoires amazoniens sont donc dans la ligne de mire de nombreuses entreprises transnationales.

Onze décrets furent controversés par les organisations amazoniennes. Quatre d'entre eux sont particulièrement représentatifs :

- le décret 1015 autorise la vente des terres d'une communauté à la majorité simple de membres *présents* à une assemblée,
- le décret 1090 donne au gouvernement le pouvoir de transformer l'affectation des terres selon les 'intérêts nationaux' – il lui est donc possible d'affecter les terres à la culture d'agrocombustibles –

¹ Pour un rappel plus complet des faits, voir notamment l'article de Raul Chacon Pagan dans le bulletin Ecochaski, n°24 <http://elecochasqui.wordpress.com/2009/08/09/el-e-cochaski-n%C2%BA-24/> et l'article de Rodrigo Montoya Rojas « 'Con Rostros pintados' : Tercera Rebelión Amazonica » sur le site du CETRI : <http://www.cetri.be/spip.php?article1305&lang=es>

- le décret 1073 attaque la propriété collective de la terre en visant à faire des membres de communautés de petits propriétaires, qui pourront vendre plus facilement leurs terres.
- le décret 1089 permet la modification des limites territoriales des communautés indigènes.

L'ensemble de ces décrets mène à un affaiblissement de la propriété collective et des droits des populations indigènes.

Outre les problèmes sociaux et environnementaux qu'elles créent, ces modifications vont à l'encontre des législations internationales comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones² et la Convention n° 169 de l'Organisation Internationale du Travail sur les peuples indigènes et tribaux³.

En effet, dans la déclaration des Nations Unies (dont le Pérou est signataire), les territoires des populations indigènes sont protégés et ne peuvent être vendus sans leur consentement libre et éclairé (article 26). Les communautés ont par ailleurs le droit de participer à toutes les décisions qui affectent leur droit (article 32). De même, la convention 169 de l'OIT affirme leur droit «de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus du développement » et de « *participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher directement* ».

Les décrets publiés par le gouvernement Péruvien et contestés à Bagua sont donc largement illégitimes. Les conventions de l'Organisation internationale du travail ont la même valeur que la Constitution et ne devraient pas être bafoués de la sorte au sein d'un Etat de droit. Le rapporteur spécial des Nations-unies sur les peuples indigènes, dans son texte du 20 juin 2009, demande d'ailleurs au gouvernement de mettre en œuvre les mesures nécessaires à une application correcte du traité⁴.

Protestations amazoniennes et répression sanglante

La première vague de protestations contre ces décrets commence en août et septembre 2008. Elle est menée par l'AIDSESEP (Asociación Interétnica para el Desarrollo de la Selva) qui réunit différents groupes ethniques amazoniens⁵. Suite à cela, les décrets 1015 et 1073 sont abrogés, mais les autres restent en vigueur, malgré leur anticonstitutionnalité.

Le 9 avril 2009, les protestations reprennent dans différents lieux d'Amazonie et avec une intensité particulière dans les bases de l'AIDSESEP. On assiste alors à des blocages de

² Voir le texte complet sur le site de l'ONU : <http://www.un.org/esa/socdev/unpfi/fr/drip.html>

³ Voir le texte complet sur le site de l'OIT : <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/convdf.pl?C169>

⁴ http://movimientos.org/imagen/2009_informe_bagua_peru_janaya.pdf

⁵ Pour plus d'informations, voir : www.aidesep.org.pe

routes et à des manifestations et des rencontres entre les dirigeants indigènes et les autorités politiques.

Après 56 jours, le gouvernement opte pour déloger par la force les manifestants qui bloquent la route vers la ville amazonienne de Tarapoco, au nord du pays. Le 4 juin, dans la soirée, le général de la police demande à ce que les manifestants quittent les lieux avant 10h du matin, de leur plein gré. Pourtant, à 6h, la police ouvre le feu, sans attendre la fin de l'ultimatum fixé. Aujourd'hui encore, la lumière n'a pas été faite sur l'origine de l'ordre d'attaque (la ministre de l'intérieur niant avoir ordonné le début des hostilités).

Les multiples témoignages dont le récit et les photos de deux Belges volontaires de l'ONG flamande Catapa⁶ qui se trouvaient sur place sont très durs. La police a en effet fait face aux manifestants avec des tanks, armée de mitraillettes et de fusils. Elle a attaqué avec des bombes lacrymogènes et tiré sur les manifestants, le plus souvent désarmés ou simplement armés de leurs lances. Des hélicoptères étaient également présents et attaquaient depuis les airs. Des incendies ont éclaté. La contre-attaque des manifestants fut par ailleurs sanglante. Vingt-quatre policiers furent tués ce jour-là. Plusieurs d'entre eux furent mis à mort dans une station pétrolière.

Il est difficile de savoir au final combien de personnes ont péri ce jour-là. Officiellement seuls dix manifestants ont été tués, mais les sources locales évoquent la mort de plusieurs dizaines d'indigènes, dont des enfants. Les hôpitaux ont été rapidement submergés, les blessés se comptant aussi par dizaines. Le témoignage des deux Belges va dans le sens de nombreuses versions locales qui affirment que des corps de manifestants tués ont été volontairement emportés et éliminés.

Répercussions de Bagua : du national à l'international (et retour)

Les informations sur ce qui se passait sont arrivées par bribes dès les premières heures et étaient très contradictoires, tant sur le nombre de victimes, que sur l'origine des violences. L'Etat péruvien transmettait également sa propre vision des faits, adaptée au fil des heures.

Après avoir tenté d'accuser la Bolivie et le Venezuela, le gouvernement accusa des prétendus groupes extrémistes ainsi que l'Eglise catholique, et notamment le Vicariat de l'environnement de l'évêché de la province voisine de Jaen, d'être à l'origine des troubles. Ces accusations permettaient ainsi de délégitimer le mouvement de protestation amazonien en sous-entendant que les populations indigènes ne peuvent s'organiser par elles-mêmes⁷.

⁶ Site général de Catapa : www.catapa.be Photos et récit de Thomas Quiryren y Marijke Deleu : <http://static.catapa.be/peru5june/historia.pdf>

⁷ Elles furent d'ailleurs dénoncées par la suite par le comité pour l'élimination des discriminations raciales de l'ONU.

Cependant, rapidement relayés par des dirigeants indigènes, des journalistes locaux, des coopérants, des ONG, l'information sur ce qui était vécu sur place et les témoignages ont été rapidement diffusés vers la société civile nationale et internationale. Dans plusieurs pays (dont la Belgique), des associations, des ONG et surtout des individus se sentant impliqués, se sont mobilisés afin de faire connaître les faits. Ces mobilisations ont contribué à la prise de position de certains gouvernements (dont le nôtre) condamnant les violences et demandant qu'une enquête indépendante soit réalisée⁸.

La pression de la société civile nationale et internationale a sans conteste contribué à ce que les décrets 1064 et 1090 soient également abrogés. Il est cependant regrettable que plusieurs dizaines de personnes (policiers comme manifestants) l'aient payé de leur vie. Un dialogue de l'Etat avec les citoyens amazoniens qui réclamaient leurs droits depuis 2 mois l'aurait évité.

Mépris et développement unilatéral : la politique du « chien du potager » (El perro del hortelano)

Comme nous le mentionnions dans l'introduction de cet article, cette situation s'inscrit dans la droite ligne d'une politique gouvernementale plus large et l'abrogation de quelques décrets ne doit pas faire oublier ce qui se joue à une plus grande échelle.

En effet, l'ensemble de la politique gouvernementale est orientée vers un modèle de développement ultralibéral. Pour Alan Garcia, le seul moyen de faire « progresser » le Pérou est aujourd'hui de faciliter l'entrée de l'investissement étranger. Les facteurs environnementaux et la population locale ne sont pas pris en compte. Ils sont au contraire considérés comme des obstacles gênant les grands investissements.

Un article du président Alan Garcia illustre à merveille sa manière de penser et de percevoir les populations indigènes. Intitulé « *el perro del hortelano* » (littéralement, « le chien du potager » soit « celui qui ne mange pas et ne laisse pas manger »)⁹, il parle précisément de l'exploitation des ressources extractives de l'Amazonie et des Andes par des entreprises multinationales et des conflits que cela génère avec les populations locales, principalement indigènes.

Dans cet article, il compare les populations indigènes à des « chiens » qui ne laisseraient pas le reste de la nation profiter des ressources qu'ils n'exploitent pas eux-mêmes. Selon lui, il existe des millions d'hectares de forêt inexploités car ils appartiennent à des communautés qui ne les exploitent pas et ne les exploiteront jamais, en raison (nous citons) « *d'idéologies dépassées, par paresse, par indolence* ». Selon ses arguments

⁸ Le Centre AVEC s'est associé à la Plateforme Europe-Pérou pour demander au Conseil européen de prendre position et d'intervenir en faveur du respect des droits humains. Voir : http://www.centreavec.be/pages/Reseaux_actions.htm

⁹ Article paru le 28 octobre 2007 dans le journal « El Comercio », un des deux plus grands journaux du pays et suivi par trois autres textes du même acabit. Disponible en ligne : http://www.elcomercio.com.pe/edicionimpresa/html/2007-10-28/el_sindrome_del_perro_del_hort.html

fallacieux, les indigènes empêcheraient ainsi le développement du pays et le profit pour tous. Le racisme sous-jacent dans le texte sert à justifier le non respect des territoires indigènes et la vente de l'Amazonie aux grandes entreprises exploitant les ressources naturelles.

Cette vision du développement basée sur l'investissement étranger ne nuit d'ailleurs pas qu'aux populations indigènes, si violemment stigmatisées ici. Il nuit également aux paysans pauvres, petits propriétaires terriens dont la présence freine le développement du pays, selon ce modèle, et qu'il serait (nous citons toujours) « salubre » de déposséder de leurs terres. Le président affirme ainsi, sans complexe : « nous avons tort de donner des terres à des petits propriétaires et à des familles pauvres qui n'ont pas l'argent pour investir ». Par là même, il remet en cause la réforme agraire et prône la concentration des ressources foncières dans les mains de l'agro-industrie et des entreprises.

En vertu de cette politique, 72% du sous-sol de la forêt péruvienne est déjà sous concession pétrolière et 10 % est également sous concession forestière (pour l'exploitation du bois)¹⁰. Il ne reste donc plus aux entreprises qu'à acheter le « sol » proprement dit. S'il s'agit de communautés, c'est évidemment plus difficile que s'il s'agit de petits propriétaires, qui peuvent décider de façon individuelle. C'est précisément pour cette raison que les décrets ont été écrits.

Cette politique de vente de concessions pétrolières, forestières et minières (dont le nombre a été multiplié par 2,6 ces 7 dernières années¹¹), sans que les habitants soient consultés ou mis au courant et pris en compte dans les décisions, est une énorme source de conflits et d'injustices sociales à travers tout le pays¹². Paulo Vilca signale qu'il existe actuellement 125 conflits socio-environnementaux (dans 70% des cas des conflits miniers et dans 10% des cas, des conflits pétroliers) impliquant entreprises, Etat et, le plus souvent, communautés indigènes ou paysannes¹³.

Société civile et réseaux de solidarité

Face à cette politique unilatérale, la société civile réagit et s'organise, dans la mesure de ses moyens, malgré ses divisions internes et les difficultés créées par une politique de plus en plus « criminalisante » à son égard. En effet, de nouveaux décrets visent de plus

¹⁰ Chiffres : Instituto del Bien Común. Voir : <http://www.ibcperu.org/media/pdf/bagua-amenaza-richard-chase.pdf> Voir également le numéro spécial de « Bajo la Lupa » consacré à l'Amazonie. Disponible en ligne : <http://www.scribd.com/doc/16299224/Bajolalupa-12-Amazonia> L'article de Humberto Campodónico et Jhon Valdigués (pp. 4 – 5) fait état des mêmes chiffres.

¹¹ Source : Journal « La Republica » : <http://www.larepublica.pe/actualidad-economica-jose-de-echave/20/08/2009/las-concesiones-mineras-y-los-conflictos>

¹² Voir notamment les analyses de Justice et Paix : <http://www.justicepaix.be/documents/2007AnalyseL'extractionminierepourqueldeldeveloppementauPerou.pdf>

¹³ Présentation réalisée le 2/09/09 lors du séminaire organisé entre autres par Entraide et Fraternité et Justice et Paix : « Ressources naturelles, changements climatiques: enjeux pour l'agriculture paysanne et familiale »

en plus à la contrôler et tentent de criminaliser les protestations sociales (avec notamment les accusations faciles de « terroristes » dont la définition est rendue vague dans les nouveaux décrets, d'atteinte au bien commun et à la souveraineté du pays, de « communistes » et de « narcotraficants »).

Un dangereux piège pourrait se refermer sur le Pérou qui se relève des luttes armées des années 80 et 90. Les véritables défis se trouvent aujourd'hui dans le renforcement de la capacité démocratique et dans le respect des lois, non seulement au niveau local, mais aussi supranational.

Les organisations internationales ont donc un rôle à jouer en exigeant le respect des lois et des traités.

L'Union Européenne, en particulier, pourrait avoir un rôle important. Actuellement, en effet, se négocie un traité de libre échange entre l'UE et le Pérou. Un tel accord serait très problématique en raison des disparités économiques des pays qui négocient. Il le serait encore davantage en raison de l'absence de prise en compte des aspects sociaux, environnementaux et démocratiques.

En effet, alors que cet accord devait dans un premier temps être « intégral », il semble que l'Union ait fait marche arrière et tende à le limiter aux seuls aspects économiques (qu'elle négocie par ailleurs plus durement encore que les Etats-Unis). Or, il nous semble essentiel que ces aspects sociaux, environnementaux et démocratiques figurent dans les négociations, afin de renforcer les acteurs locaux (population et société civile). Il est essentiel également que l'U.E. demande le respect de la Convention n° 169 de l'OIT.

Des associations – dont Justice et Paix, Entraide et Fraternité et le Centre AVEC – réunies lors d'un séminaire et d'une table ronde le 6 septembre 2009, l'ont rappelé aux politiques belges et européens présents à l'occasion. Cette revendication sera par ailleurs diffusée auprès d'un bon nombre parlementaires européens et belges lors d'activités organisées par ces mêmes associations au mois de novembre 2009. L'accent sera notamment mis sur les solidarités internationales avec les populations paysannes et indigènes.

Ces revendications viennent appuyer dans leurs efforts les populations indigènes et paysannes qui sont bien entendu les premiers acteurs. Depuis l'Europe, la première chose à faire est en effet de demander le respect des législations internationales, précieux leviers pour atteindre plus de justice sociale et de respect pour tous les peuples comme pour la terre qu'ils habitent.

Emmanuelle Piccoli
Aspirante FNRS – doctorante UCL
Membre du Centre AVEC

Annexe

¿Dónde yace el centinela
del oxígeno del mundo?
– En su jardín incendiado,
en el dolor más profundo.

¿Por qué ha sido asesinado
con su pluma, con su lanza?
– Para robarle la flor
la sonrisa, la esperanza.

¿Y dónde está la consciencia
del que cobra por su muerte?
– Ése engendro no la tiene,
él nació sin esa suerte.

¿Ahora quién hará justicia?
¿O también esto se olvida?
– Su muerte es tu propia muerte.
Su vida también tu vida.

Alfredo Mires, de Cajamarca

TRADUCTION PROPOSEE :

Où gît la sentinelle
Qui veille sur l'oxygène du monde ?
– Dans son jardin incendié,
Dans la douleur la plus profonde

Pourquoi a-t-elle été assassinée
Avec sa plume, avec sa lance ?
– Pour lui voler la fleur,
Le sourire, l'espoir

Et où est la conscience
De celui qui paye pour cette mort ?
– Ce monstre n'en a pas,
Il naquit sans cette chance

Maintenant qui fera justice ?
Ou cela sera-t-il également oublié ?
– Sa mort est ta propre mort
Sa vie est aussi ta vie